

**PRÉFET DE LA MARTINIQUE
DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT
POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER**

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
COMMANDANT SUPÉRIEUR
DES FORCES ARMÉES AUX ANTILLES**

Fort-de-France, le 22 juin 2015

Communiqué de presse

Un voilier, deux individus et 93,5 kg de cocaïne interceptés par la frégate de la Marine nationale *Germinal* sur renseignement de la douane française

Le 19 juin 2015, la frégate de surveillance *Germinal* est intervenue sur un voilier battant pavillon allemand suspecté de trafic de stupéfiants au large des Antilles. Cette opération, déclenchée dans le cadre d'une enquête de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) de Fort-de-France a permis la saisie de 93,5 kg de cocaïne.

Réalisée en coopération étroite avec les autorités allemandes, l'interception s'est déroulée le 19 juin 2015, à 250 milles nautiques au sud-est de la Martinique par l'action conjointe de la frégate de surveillance *Germinal*, de son équipe de visite à bord d'une embarcation rapide et de son hélicoptère *Alouette III*. Le voilier avait alors entamé une traversée transatlantique en direction de l'Europe. **A son bord, 93,5 kilogrammes de cocaïne ont été découverts lors de la fouille effectuée par l'équipe de visite, d'une valeur estimée à près de 3 millions d'euros sur le marché européen.**

La frégate de surveillance *Germinal* a accosté lundi 22 juin 2015 à la base navale de Fort-de-France, où les deux présumés narcotrafiquants de nationalité allemande, le voilier et la drogue ont été remis à l'antenne Caraïbe de l'OCRTIS sous l'autorité du parquet de la JIRS de Fort-de-France.

Agissant dans le cadre de l'action de l'État en mer, les forces armées aux Antilles opèrent régulièrement de manière coordonnée avec les autres administrations françaises ainsi que ses partenaires étrangers de la Caraïbe, pour réprimer les trafics de drogue en haute mer. Ces opérations sont placées sous l'autorité de Fabrice Rigoulet-Roze, Préfet de la Martinique, Délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer aux Antilles et conduites depuis le centre opérationnel interarmées implanté à Fort-de-France par le contre-amiral Georges Bosselut, commandant supérieur des forces armées aux Antilles et commandant de la zone maritime Antilles. Elles sont menées en parfaite collaboration avec l'autorité judiciaire (JIRS de Fort de France).

Ces opérations illustrent la détermination et l'efficacité de l'action interministérielle menée par la France pour lutter contre le trafic de produits stupéfiants en zone maritime Antilles.

Ces opérations portent le bilan de cette année 2015 à 6 tonnes de drogue interceptées en mer par l'action conjointe des services français dans la zone maritime Antilles.